



Demande de nationalité

Par **gebe**, le **16/06/2019** à **04:15**

Bonjour,

Est il possible de déposer deux demandes (parallèlement) de nationalité sur deux fondements distincts, naturalisation par décret et mariage ? Sur la base du premier cas une première demande pourrait être faite en février 2020, son instruction demandera au plus 18 mois (éventuellement prolongés de 3 mois) avec une réponse positive ou un rejet ou un ajournement. Une deuxième demande sur le fondement mariage pourrait être faite en mai 2021 (sauf si à cette date réponse positive à la première demande) son issue étant administrativement moins problématique. QUESTION : cette demande peut elle être faite indépendamment de la première et sans attendre une réponse administrative ou sans répondre aux motifs éventuels d'ajournement ?

merci pour votre réponse. BG

Par **EMT**, le **08/05/2021** à **08:57**

Bonjour je vous conseil par mariage est sutout avec avocat croyez moi